



## Table des matières

1. Crise sanitaire.....	1
2. Personnes âgées et personnes handicapées, autonomie.....	2
3. Enfance & famille.....	3
4. Exclusion-inclusion, grande pauvreté, solidarité.....	4
5. Action sociale /aide sociale.....	5
6. Logement, urbanisme social.....	5
7. Emploi, insertion.....	6
8. Santé.....	7
9. Autres.....	7
Pour aller plus loin.....	7

### 1. Crise sanitaire

#### Actualité législative et réglementaire :

→ [Vote par l'AN en première lecture du projet de loi organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire après le 10 juillet](#), avec une période de vigilance jusqu'au 30 octobre permettant au Premier ministre de restreindre certaines libertés publiques.

→ [Le gouvernement publie une nouvelle ordonnance en matière sociale et sanitaire](#)

Une ordonnance parue au Journal officiel du 18 juin proroge ou précise l'application de certaines dispositions des ordonnances déjà prises sur le fondement de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

- accueil des jeunes enfants par les assistants maternels facilité (nombre relevés, délais de renouvellement d'agrément élargis)
- souplesse de gestion des établissements sociaux et médico-sociaux (délais budgétaires, règles de dialogue social...)
- prolongation de la prise en charge intégrale des actes de télémédecine et des délais administratifs relatifs aux maladies professionnelles

Source : La Gazette

→ [Mise en place de la prime exceptionnelle pour les hôpitaux, les Ehpad et les ESSMS](#)

Plusieurs textes réglementaires parus les 13 et 14 juin mettent en place la prime exceptionnelle de 1.500 ou 1.000 euros pour les personnels des hôpitaux, des Ehpad et de certains autres établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS) ayant exercé leurs fonctions entre le 1er mars et le 30 avril. Les conditions pour bénéficier de cette prime sont ainsi précisées. Du côté des ESSMS, la plupart des structures sont concernées, mais pas toutes.

Source : Localtis

[Le patron de l'ARS d'Ile-de-France répond aux critiques des élus](#)

Aurélien Rousseau explique par exemple que

- Les masques devaient être gérés à partir des stocks nationaux, au niveau de Santé Publique France. Les ARS n'avait pas la main sur la distribution.
- Il reconnaît qu'il a fallu construire pendant la crise un système de remontée d'informations dans les Ehpad ainsi qu'une plateforme de soutien en personnels "Renforts-Covid"



## Groupe Politiques sociales - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°3 (8 - 22 juin 2020)

- Sa crainte est de passer à côté d'un nouveau foyer épidémique, notamment dans des populations très éloignées du système de santé. "Nous devons nous adapter aux territoires, on ne peut pas appliquer la même politique sanitaire partout." C'est pourquoi il a appelé le maire de Clichy-sous-Bois pour lui proposer d'organiser un dépistage au cœur de la commune pour toucher un maximum de personnes. L'opération a été montée en deux jours en coopération.
- Sur la déconnection des ARS, le réel pouvoir des délégations départementales pose question dans la mesure où l'ARS est une seule et même entité morale avec un directeur général en tête.
- Les baisses d'effectifs d'ARS initialement prévues en 2020, notamment des médecins de veille sanitaire, doivent être réévaluées.
- Sur l'existence même de l'ARS, Aurélien Rousseau estime que l'intuition qui a présidé à la création des ARS était bonne : avoir une agence, pas un service de l'État, pour regrouper la prévention, le sanitaire et le médico-social. Nous n'aurions jamais pu déployer la plate-forme Renforts Covid aussi vite, si nous n'étions pas une agence. Cela nous a aussi permis de réallouer des crédits rapidement, sur simple décision du DG.

Source : La Gazette

### [Plateforme de solidarité et d'entraide, l'engagement se poursuit : bonnes pratiques ADF](#)

Petit tour d'horizon par l'ADF de dispositifs innovants de solidarité et d'entraide lancés par les départements pendant le confinement, et amenés à se pérenniser.

Source : ADF

## **2. Personnes âgées et personnes handicapées, autonomie**

### [Grand âge : l'Assemblée nationale vote en 1ère lecture le 15 juin le principe d'une cinquième branche de la Sécurité sociale](#)

2 objectifs:

- la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie
- le transfert de 136 milliards de dette sociale à la CADES

Source : Vie publique

### [Analyse La Gazette des projets de loi 5ème risque](#)

- Le choix sémantique de « autonomie » (et non de « dépendance ») a confirmé explicitement que les personnes en situation de handicap étaient aussi concernées

- Le 5e risque/la 5e branche fait donc son entrée officielle dans le code de la sécurité sociale aux côtés des branches
  1. Maladie, maternité, invalidité et décès ;
  2. Accidents du travail et maladies professionnelles ;
  3. Vieillesse et veuvage ;
  4. Famille.

- Pourtant l'article 4 du projet de loi initial se contentait de prévoir « un rapport sur les modalités de mise en œuvre d'un nouveau risque et d'une nouvelle branche de sécurité sociale » remis au parlement le 30 septembre, délai avancé au 15 septembre par sous amendement...

- L'article 2 du projet de loi qui prévoit d'ores et déjà, en 2024, un transfert pérenne d'une fraction de 0,15 point de contribution sociale généralisée (CSG) correspondant à 2 milliards de recettes de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;

- La CNSA souhaite une loi de programmation

### [Focus sur le budget CNSA](#)



## Groupe Politiques sociales - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°3 (8 - 22 juin 2020)

La CNSA présente un 2e budget rectificatif de la CNSA avec 1,2 milliards de dépenses exceptionnelles. Il prend en compte les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement pour soutenir les professionnels et les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Au total, l'objectif global de dépenses 2020 est revalorisé à hauteur de 1,244 milliard d'euros (981 millions d'euros pour les personnes âgées et 264 millions pour les personnes handicapées) intégralement financés par l'assurance-maladie.

Ainsi la CNSA va répartir aux agences régionales de santé :

- 750 millions d'euros pour financer la prime exceptionnelle allouée aux salariés des ESMS financés ou cofinancés par l'assurance maladie ;
- 511 millions d'euros pour compenser les surcoûts et baisses de recettes des ESMS pour personnes âgées ;
- 110 millions d'euros afin de compenser les surcoûts des ESMS pour personnes handicapées et financer les modalités d'accompagnement renforcé de la stratégie de déconfinement ;
- elle participera enfin au financement des « communautés 360 » équipes territoriales d'appui au numéro vert lancé par le gouvernement pour les personnes handicapées.

### [Analyse des chiffres clés d'activité de la CNSA](#)

Il en ressort que les prestations financées par les départements sont de moins en moins compensées

De plus d'autres chiffres-clés témoignent d'une **amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap** avec 337 775 élèves scolarisés en milieu ordinaire en 2018 – ce qui néanmoins impacte les communes pour le périscolaire.

On notera aussi que l'**offre d'établissements et de services médicalisés a presque doublé en dix ans** pour améliorer l'accompagnement des adultes handicapés, avec notamment + 27 000 places de Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) en cofinancement avec les départements.

Enfin, ils disent aussi ces chiffres que les **maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) continuent d'avoir une activité très soutenue**. Elles ont enregistré 4 480 000 demandes en 2018.

## **3. Enfance & famille**

### [La loi relative au congé de deuil en cas de décès d'un enfant en parue](#)

Lors de son premier vote en janvier, la loi avait provoqué l'émotion, car amputée de sa mesure phare : l'allongement à deux semaines du congé de deuil en cas de décès d'un enfant.

**Weka propose des fiches pratiques très utiles sur la mise en place de dispositifs.** Exemples:

- [lutter contre le gaspillage alimentaire : expériences des villes d'Avignon, de la Ciotat et de Salon-de-provence](#)
- [ouvrir une unité d'enseignement pour enfant autiste](#)
- [signaler un enfant en danger](#)

### [« Un coup fatal à la protection des femmes » : un décret met en péril les ordonnances de protection pour les victimes de violences conjugales](#)

Les ordonnances de protection est un dispositif délivré par les juges aux affaires familiales qui permet de mettre à l'abri les femmes victimes de violences et de statuer sur les mesures relatives aux enfants et au logement, sans qu'un dépôt de plainte soit nécessaire. C'est un outil à l'efficacité saluée mais encore insuffisamment utilisé. La loi du 28 décembre 2019 avait pour objectif de les développer, notamment en accélérant le délai de délivrance par le juge. Pourtant, un décret d'application du 27 mai 2020 introduit un autre délai dans le dispositif, aux conséquences inverses : il prévoit en effet que la victime informe, à ses frais, par voie d'huissier, son conjoint ou ex de la procédure ouverte à son encontre, dans un délai de vingt-quatre



heures, « sous peine de caducité de la requête ». « Un recul stupéfiant » des avancées législatives en matière de protection des victimes dont s'indignent plusieurs associations de défense des victimes.

Source : Le Monde

### [Une proposition de loi destinée à « protéger les victimes de violences conjugales » adoptée au Sénat](#)

Après la loi du 28 décembre 2019 (proposition de loi LR), le Grenelle des violences conjugales trouve une nouvelle traduction avec une proposition de loi LREM adoptée par l'AN et le Sénat (CMP à venir). Le texte :

- Autorise le médecin à déroger au secret professionnel, lorsqu'il « estime en conscience » qu'il y a « danger immédiat » pour la vie de la victime et situation d'emprise. Il alourdit les peines en cas de harcèlement au sein du couple, les portant à dix ans d'emprisonnement lorsque le harcèlement a conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.
- Réprime aussi la géolocalisation d'une personne sans son consentement, et crée une circonstance aggravante en cas de violation du secret des correspondances par un conjoint ou ex-conjoint, pour mieux lutter contre les « cyberviolences conjugales ». Dans le même esprit, les sénateurs ont créé une circonstance aggravante du délit d'envoi réitéré de messages malveillants.
- Il renforce par ailleurs la protection des mineurs à l'exposition à la pornographie, un amendement du Sénat imposant un contrôle d'âge aux éditeurs de sites pornographiques.

La garde des sceaux a par ailleurs demandé à ses services d'élaborer un nouveau projet de décret sur les ordonnances de protection pour les victimes de violences conjugales, face aux vives critiques faites au précédent texte du 27 mai 2020.

Source : Le Monde

### **Bonne pratique :**

→ [À Nancy, dispositif atypique de garde d'enfants pour les parents en horaires de travail décalés \(54\)](#)

Géré par le CCAS de Nancy, Arc-en-Ciel est un dispositif original pour la garde d'enfants destiné à soutenir le retour à l'emploi, un parcours d'insertion, ou pour donner un coup de pouce transitoire lors d'une phase difficile. Sa particularité : assurer la jonction entre le domicile et l'école ou la crèche selon des horaires à la carte grâce au recours à des étudiants. Ce service atypique a été imaginé pour compléter les modes classiques de garde d'enfants qui ne sont pas adaptés aux parents travaillant à des horaires décalés, notamment dans le cadre de parcours d'insertion ou de retour maintien à l'emploi. Il bénéficie majoritairement à des familles monoparentales.

## **4. Exclusion-inclusion, grande pauvreté, solidarité**

[La première édition du Rapport sur les riches en France publié par l'Observatoire des inégalités propose quelques éléments sur la richesse des ménages en France.](#)

1. Proposition d'un seuil de richesse : Pour une personne seule, il est fixé au double du salaire médian, soit 3470 euros. Ce seuil est de 5205 euros pour un couple. Ces seuils englobent 5,1 millions de Français, soit environ le nombre de pauvres, en définissant la pauvreté comme la moitié du salaire médian.
2. Localisation de ces foyers les plus aisés : ils vivent principalement à Paris, et en région parisienne. Parmi les vingt villes ou arrondissements où les riches sont les plus riches, on compte onze arrondissements de Paris, cinq villes des Hauts-de-Seine, et un seul arrondissement lyonnais.
3. Enfin, l'Observatoire identifie les «signes extérieurs de richesse», à partir de ces seuils définis. Les riches ont un logement supérieur à 60 m<sup>2</sup> hors Paris, une voiture haut-de-gamme, ils prennent l'avion régulièrement et partent aux sports d'hiver. Ils maîtrisent leur temps.



[L'opération « Masque solidaire » dans les communes de moins de 3 500 habitants mobilise un réseau de plus de 8 000 points de contact pour le dépôt et le retrait des masques.](#) L'AMRF et La Poste ont rejoint l'opération pour assurer une couverture optimale de l'accès aux masques.

Source : Weka

#### [Défenseur des droits: les collectivités sur le grill](#)

Dernier rapport annuel pour Jacques Toubon qui a rendu public, ce 8 juin 2020, le rapport d'activités 2019 du Défenseur des droits. Difficile accès aux services publics, droits des enfants bafoués, accessibilité du périscolaire ou encore faible protection des agents lanceurs d'alerte sont les thèmes abordés cette année

#### [Lutte contre la pauvreté : appel à projets pour 250 nouveaux points conseil budget](#)

Le ministère des Solidarités et de la Santé lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la labellisation et du déploiement de 250 nouveaux points conseil budget (PCB), qui portera le dispositif total à 400 points sur tout le territoire. Ouvert à toute structure publique ou privée respectant le cahier des charges.

### **5. Action sociale /aide sociale**

#### [Associations et gouvernement s'opposent sur un RSA élargie aux 18-25 ans](#)

Une tribune dans le JDD de plusieurs personnalités politiques et associatives réclame d'étendre le RSA aux jeunes. Le Gouvernement semble s'y opposer, préférant un meilleur accompagnement vers l'emploi. Etendre le RSA aux 800 000 jeunes sans formation ni emploi coûterait 5 milliards d'euros supplémentaires, qui s'ajouteraient à la facture actuelle de 11 milliards par an.

Source : Le Monde

#### [Comment aider l'emploi des jeunes : les leçons du passé](#)

Petit rappel historique sur les mesures visant à favoriser l'emploi des jeunes et débat sur l'efficacité des contrats aidés.

Source : Le Monde

### **6. Logement, urbanisme social**

#### [La pauvreté, facteur d'un moindre accès au logement social : Étude et 15 propositions en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre](#)

#### [Dossier la Gazette sur le financement du logement social](#)

La question du financement du logement social est à l'ordre du jour : après la loi Elan qui a encouragé le regroupement d'organismes et la cession d'une partie du parc social, l'Inspection générale des finances (IGF) a publié un rapport sur la diversification des sources de financement du logement social, entraînant une réaction défavorable du monde du logement social. Un rapport complémentaire de la commission des finances du Sénat, rédigé par le sénateur Philippe Dallier et publié à l'automne 2019, se penche également sur le sujet.

#### [Pour la Cour des comptes, l'ANRU est désormais sur la bonne voie](#)

Le rapport de la Cour des comptes sur "L'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) et la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain (PNRU et NPNRU)" se montre plutôt positif sur l'action et les réalisations de l'agence – surtout depuis la relance opérée il y a deux ans (doublement des crédits) – tout en soulignant plusieurs points de vigilance.

- Seule la moitié des douze recommandations de la Cour en 2014 a été suivie d'effets, et il demeure des chantiers à terminer, notamment au niveau du système d'information sur le NPNRU ;



- Amélioration du fonctionnement interne de l'agence et de sa situation financière, même si la soutenabilité financière du NPNRU doit faire l'objet d'un suivi attentif ;
- Bilan mitigé du PNRU : à peine 50% des 250 000 logements neufs visés sur la durée du programme auront été construits, mais un million de logements auront été impactés par des opérations de démolition, reconstruction et réhabilitation. Après un lent démarrage, le NPNRU apparaît en meilleure voie.

Source : Localtis. Lien vers le rapport : [https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-06/20200617-rapport-58-2-ANRU-PNRU\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-06/20200617-rapport-58-2-ANRU-PNRU_0.pdf)

### **Bonnes pratiques :**

→ [Dans le Maine-et-Loire, tous les acteurs s'unissent dans un dispositif de soutien au paiement des loyers](#)

La question des difficultés de paiement des loyers et des charges par certains ménages sous l'effet des conséquences de l'épidémie et du confinement devient un sujet de préoccupation. Plusieurs dispositifs nationaux ont été annoncés, et se doublent de nombreuses actions locales, comme dans le Maine-et-Loire, où :

- Tous les acteurs du territoire (Département, ville d'Angers, associations, action logement et bailleurs sociaux) se sont réunis en un même dispositif, dans une approche transversale pour les impayés de loyers et d'énergie et pour les accédants en difficulté ;
- Cette aide est financée dans le cadre d'un fonds de solidarité logement exceptionnel, abondé principalement par le département mais aussi par les communes, les bailleurs sociaux, la CAF, la MSA, EDF, Engie et les fournisseurs d'eau.

→ [Une cité-dortoir métamorphosée par un écoquartier 2.0 en cœur de ville](#)

Située entre Saint-Denis, le chef-lieu de La Réunion, et Le Port, La Possession a longtemps été une ville-dortoir, sans centralité, avec une friche agricole. La Possession connaît un boom démographique et gagne 1 000 habitants chaque année. La mixité sociale est prise en compte dans chaque îlot d'habitations.

L'écoquartier Cœur de ville est en développement depuis 2014. La ville s'appuie sur ses partenaires publics et privés pour en assurer la maîtrise foncière.

## **7. Emploi, insertion**

[RSA : les clignotants s'allument-ils vraiment à cause de la crise du coronavirus ?](#)

Les premiers chiffres de la hausse des bénéficiaires du RSA (Sur une année entière, mai 2019 à mai 2020 la tendance tourne autour de 3 à 4% de hausse des bénéficiaires du RSA) sont avant-coureurs d'une alerte générale, mais ils méritent d'être examinés à la loupe au regard de la réforme récente de l'assurance chômage. Les départements entreront sans doute dans le dur des difficultés dans les prochaines semaines, dans les prochains mois.

[Les territoires zéro chômeur longue durée prennent leur envol](#)

Annoncée le 10 juin à l'Assemblée nationale par Marie-Christine Verdier-Jouclas (LREM), longuement attendue par les acteurs concernés, une proposition de loi sur l'inclusion dans l'emploi pourrait permettre à de nouveaux territoires de se lancer dans l'expérimentation Territoires zéro chômeurs longue durée (TZCLD). Retour sur une aventure qui n'a pas manqué de faire des remous (ft. Pierre Cahuc le démotivateur)

L'idée : créer des entreprises à but d'emploi (EBE) qui embauchent en CDI des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an, en fonction de leurs compétences et leurs souhaits, sur un temps de travail choisi.

[Économie sociale et solidaire : l'Udes lance son outil de mesure de l'impact social](#)

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) lance un logiciel de mesure d'impact social en libre accès pour les entreprises de l'ESS. L'enjeu est de permettre la valorisation de leurs externalités positives et de favoriser la différenciation avec les entreprises classiques aux yeux des partenaires et financeurs.





Source : Localtis

## **8. Santé**

### [Séjour de la santé : l'ADCF et France urbaine plaident pour une "gouvernance sanitaire de proximité"](#)

L'ADCF et France urbaine publient une contribution commune au Séjour de la santé, plaissant pour une responsabilité partagée de l'Etat et des collectivités territoriales sur la politique de santé. Leurs propositions s'organisent autour de quatre enjeux :

- 1/ Mieux articuler les périmètres de l'administration sanitaire avec ceux des collectivités, pour une meilleure cohérence territoriale et des coopérations réellement efficaces ;
- 2/ Mieux associer les élus locaux à la gouvernance des communautés professionnelles territoriales de santé et des hôpitaux de proximité ;
- 3/ Généraliser les contrats locaux de santé, avec l'appui de l'ANCT ;
- 4/ Faire de "la santé mentale dans la cité" une priorité, autour des conseils locaux de santé mentale.

Source : Localtis

### **Bonne pratique :**

→ [Village Landais Alzheimer, un projet thérapeutique innovant porté par le Département](#)

Ouverture d'un projet innovant porté et piloté par le CD40, en lien avec l'ARS : un village de 16 maisons accueillera 120 résidents, accompagnés par 120 personnels et 120 bénévoles. Son ambition est de développer un accompagnement centré sur la personne et des approches non médicamenteuses, portées par une attitude et des activités thérapeutiques permettant de préserver au mieux les capacités cognitives et pratiques des résidents. L'autre spécificité du village est l'installation d'un véritable centre de recherche sur les maladies neurodégénératives. Il permet le maintien de la vie sociale grâce à de nombreux services typiques d'un village

Source : ADF

## **9. Autres**

### [Un décret resserre l'aide médicale sur les seuls étrangers en situation irrégulière](#)

Un décret autorise les organismes de sécurité sociale à consulter le fichier Visabio pour éviter que des étrangers en situation régulière s'adressent à l'aide médicale de l'État (AME) en l'estimant plus favorable que la prise en charge apportée par l'assurance maladie et la complémentaire santé solidaire. La Cnil avait donné un avis favorable.

Source : Localtis

### **Pour aller plus loin :**

- [L'action publique face à la crise du Covid-19](#) : première analyse par l'Institut Montaigne de la gestion de la crise sanitaire en France.
- [Riposte créative territoriale](#) : nouvel espace d'entraide lancé par le labo du CNFPT en mars 2020 pour apprendre ensemble de la crise. Il recense diverses bonnes pratiques.
- [Coronavirus : le Sénat présente ses propositions](#) pour relancer la construction, le logement et la politique de la ville.
- [Rapport du Sénat](#) : "Vers une alimentation durable : Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France"